

# Sommaire

---

## Fonctionnaires

### **4 syndicats du secteur des Impôts menacent de tout bloquer**

Soir Info - jeudi 17 janvier 2019

### **168 enseignants outillés sur la didactique**

L'Expression - jeudi 17 janvier 2019

### **Téa Pascal, DG du Guichet unique fait Commandeur**

Le Nouveau Navire - mercredi 16 janvier 2019

## Politique

### **Communiqué du conseil des ministres du mercredi 16 janvier 2019**

Fraternité Matin - jeudi 17 janvier 2019

### **Gon Coulibaly : « Nous sommes là pour partager nos expériences »**

Fraternité Matin - jeudi 17 janvier 2019

### **Sidi Touré (Porte-parole du gouvernement) : « La décision lui appartient »**

Soir Info - jeudi 17 janvier 2019

### **Abinan et son bureau au labo!**

Le Mandat - jeudi 17 janvier 2019



FONDS COMMUN DE PLACEMENT À LA BNI, PROFIL DE CARRIÈRE ET SUSPENSION D'AGENTS / Tout sur leurs différentes revendications

## 4 syndicats du secteur des Impôts menacent de tout bloquer



Les agents des Impôts menacent d'entrer en grève si leurs problèmes ne sont pas réglés (Ph. DR)

L'année 2019 risque de connaître des tumultes au niveau des régies financières, si plusieurs préoccupations liées à ce secteur sensible de l'économie ivoirienne, ne sont pas réglées. Du moins, c'est ce qu'envisagent quatre syndicats du secteur (le Synafisc, l'Unadgi, le Sylai et le Synadgi) regroupés en Fédération depuis le 28 décembre 2018. En conférence de presse, le mercredi 16 janvier 2019, à Cocody, le président de la Fédération des syndicats de la direction générale des Impôts (Ndlr: Organisation née de la synergie des 4 syndicats du secteur) et ses membres ont levé toute équivoque sur leur volonté d'user de voies légales pour la satisfaction de leur préoccupation. Il s'agit du remboursement des fonds des agents qui ont souscrit au Fonds commun de placement à la Bni, de l'application du profil de carrière et de la réintégration des agents suspendus pour faits de prévarication, vu que les enquêtes n'ont toujours pas abouti, un an après leur suspension. Selon Tae Jasmin Roger, président de cette Fédération syndicale, trois problèmes sont à l'origine de leur sortie. La première, la question du Fonds commun de placement auquel ont souscrit des milliers d'agents de Douanes et des Impôts, connaît un blocage en dépit des multiples démarches initiées avec la tutelle et les responsables de la Banque nationale d'investissement (Bni). Selon Koné Losseni, 2e Vice-président de ladite fédération et président du Syndicat libre des agents des impôts (Sylai), tout est parti du projet dénommé Fonds commun de placement, lancé par la Mutuelle des agents de la Dgi (Madgi), en vue de prélever, tous les trimestres, un certain montant sur les soldes des agents désireux de souscrire à l'opération de placement en bourse. Ce qui devrait leur générer des profits. Chemin faisant, vu l'échec du projet, dû à un certain nombre de contingences au niveau de la banque concernée, la Mutuelle décide que la Bni rembourse les

épargnes des agents. Mais en vain. D'où leur interpellation à l'autorité, pour son implication dans ce dossier en vue du dénouement du problème. Sur le deuxième point relatif à l'inapplication du profil de carrière des agents, le président Tae Jasmin Roger et ses vice-présidents ont dit leur ras-le-bol de voir les nominations bloquées, et de hauts fonctionnaires payés à ne rien faire pendant que d'autres cumulent des fonctions. «L'indice de profil de carrière n'est pas appliqué à la Direction générale des impôts (Dgi). Des postes sont en corevacants depuis dix ans. Le Directeur général n'a pas les mains libres. Cette situation ne facilite pas le bon fonctionnement du travail », ont-ils dénoncé. Avant d'évoquer la troisième préoccupation qu'est la suspension des agents pour cas de prévarication, depuis février 2018. Sur ce sujet tout comme les autres points, ils ont interpellé l'État sur sa responsabilité. « Nos camarades ont été suspendus pour des mesures conservatoires, alors que les enquêtes n'ont pas encore abouti. Que l'autorité règle le problème, pour que ceux qui doivent être sanctionnés, le soient et que les autres regagnent leurs postes », ont-ils assené. Non sans souhaiter que leur tutelle s'approprie toutes ces questions, afin que des discussions franches soient menées pour éviter des actions fortes pouvant mener jusqu'à une grève, les jours et mois à venir.

SÉVERIN DJAHA

Tiebissou / Renforcement des capacités

# 168 enseignants outillés sur la didactique



*Les enseignants du primaire de la circonscription de l'enseignement primaire de Tiebissou renforcent leurs capacités.*

Les 168 enseignants que comptent les écoles préscolaires et primaires de la commune de Tiebissou étaient en formation sur le renforcement des capacités en didactique les 10 et 11 janvier derniers au centre culturel Haccandy Acka de Tiebissou. Situait les enjeux de cet atelier à l'ouverture des travaux, l'Igen Kouadio Kouamé David, directeur national des Coges, par ailleurs premier adjoint au maire de la commune de Tiebissou a indiqué qu'il s'agit à travers ce séminaire d'outiller davantage les enseignant à une meilleure conception et une utilisation efficiente de la didactique dans leurs tâches pédagogiques. Au total, trois modules ont été développés pendant ces deux jours par Dr Atta Kouadio Yéboua Germain, enseignant chercheur à l'Ecole normale supérieure (Ens). Ce sont: préalable conceptuel en didactique et en pédagogie, l'outillage didactique et pédagogique pour concevoir, animer et évaluer une séance et l'outillage didactique et pédagogique pour observer et critiquer une séance. Désormais outillés les participants ont, au terme du séminaire, exprimé leurs satisfactions et émis le vœu de voir pareil atelier se renouveler à Tiebissou. Quant au maire de Tiebissou, N'Dri Koffi Germain, il a garanti un soutien constant et effectif de sa collectivité à tout ce qui touche l'école dans sa commune avant de remercier les initiateurs de cet atelier.

**SIKA KOUADIO**

Décoration / Un total de 743 fonctionnaires et agents de l'Etat de Côte d'Ivoire, issus des contingents des années 2016 et 2017, ont été distingués, le vendredi 11 janvier dernier, à Abidjan dans l'ordre du mérite de la Fonction publique dont 152 faits commandeurs, 262 officiers et 362 chevaliers.

## Téa Pascal, DG du Guichet unique fait Commandeur



Le Colonel Téa Pascal lors de sa distinction. (Ph: Edmond K)

Un total de 743 fonctionnaires et agents de l'Etat de Côte d'Ivoire, issus des contingents des années 2016 et 2017, ont été distingués, le vendredi 11 janvier dernier, à Abidjan dans l'ordre du mérite de la Fonction publique dont 152 faits commandeurs, 262 officiers et 362 chevaliers. Chacun des récipiendaires a reçu des mains des autorités présentes, un diplôme et une médaille. Saluant les lauréats pour leur mérite et loyauté au service de l'administration ivoirienne, le ministre de la Fonction publique, Issa Coulibaly, a précisé que cette célébration vise à cultiver l'excellence. «Le défi de l'émergence à laquelle aspire la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020, selon la volonté du chef de l'Etat, repose sur une administration publique de qualité, performante, débarrassée de tous les oripeaux et résolument tournée vers l'excellence et la satisfaction des usagers, désormais clients », a-t-il indiqué. Pour le ministre, ces récipiendaires ont su cultiver les valeurs de probité, d'abnégation au travail, de discipline, de rigueur et d'efficacité au service de leurs organisations respectives. «Vous avez acquis, par votre travail, le respect et l'admiration de vos collègues, de vos collaborateurs ainsi que la confiance de vos supérieurs hiérarchiques. Vous devez continuer, par votre comportement exemplaire à mériter de l'Etat de Côte d'Ivoire», a conseillé le Général Issa Coulibaly aux lauréats. Il leur a demandé d'être des modèles pour les jeunes générations et également des vecteurs pour la transmission des valeurs positives à ceux-ci. Aussi, a-t-il souhaité que ces agents justifient dans leur attitude, les distinctions et les honneurs qu'ils ont reçus. «Vous n'êtes plus comme les autres. Vous devez être des

modèles et vous devez donner l'exemple et cultiver l'excellence partout particulièrement dans votre milieu de travail », a recommandé le ministre de la Fonction publique aux 743 récipiendaires. Pour le représentant des récipiendaires, cette distinction est une marque de reconnaissance de l'Etat vis à vis de ses administrés, mais également un "devoir" de ces derniers à l'égard de l'Etat. Ainsi sur les 743 récipiendaires décorés dans l'ordre de mérite de la Fonction publique, 10 sont issus du ministère des Transports, au nombre desquels le Directeur de Cabinet, Soro Benjamin et le Directeur du Guichet unique Automobile Téa Pascal élevés au grade de Commandeur. 02 ont été élevés au grade de Commandeurs, 03 au grade d'Officiers et 04 au grade de Chevalier. L'ordre du mérite de la Fonction publique est une distinction honorifique dont les conditions d'accès sont, entre autres, être âgé de 30 ans au moins, jouir de ses droits civiques, avoir au moins 10 ans de services effectifs, n'avoir subi aucune sanction disciplinaire, être proposé par le ministre de tutelle, le ministre en charge de la Fonction publique ou le président de la République. Le colonel Téa Pascal, souvenons-nous, après la grave crise que l'on a connue au Guichet unique Automobile avec des centaines de véhicules frauduleusement sortis des fichiers, a été l'homme choisi par le ministre Amadou Koné pour mettre à flot cette institution. Après quelques mois de durs labeurs, le Guichet unique est devenu une structure de référence. C'est sûrement ses efforts à la tête du Guichet qui lui ont permis de décrocher la médaille de commandeur dans l'ordre du mérite de la Fonction publique. Ce n'est que le début d'une belle aventure.

**EDMOND KOUADIO**

Le gouvernement va inspecter les entreprises agro-alimentaires

## Communiqué du conseil des ministres du mercredi 16 janvier 2019



Sidi Tiémoko Touré, ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement. (PHOTO : PORO DGNOGO)

Le mercredi 16 janvier 2019, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 13h07, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

### **A/- Déclaration du Gouvernement**

### **B/- Mesures Générales**

### **Projets de loi Projets de décrets**

### **C-Mesure individuelle**

### **D/- Communications**

### **E/- Divers**

### **A/- DECLARATION DU GOUVERNEMENT**

Le mardi 15 janvier 2019, la Cour Pénale Internationale

(CPI) a rendu une décision portant acquittement et libération immédiate de l'ancien Président Laurent Gbagbo et de Monsieur Charles Blé Goudé.

Dans les heures qui ont suivi cette décision, des manifestations localisées de joie, d'une part et de désapprobation, d'autre part, ont été constatées dans certains quartiers d'Abidjan et quelques localités de l'intérieur du pays.

Le Gouvernement prend note de la décision rendue par la Cour Pénale Internationale.

Le Gouvernement prend également note de la décision du Procureur de la CPI de faire appel de cette décision.

Dans ces circonstances, le Chef de l'Etat et le Gouvernement ont une pensée pour les victimes et les assurent de leur soutien. Des mesures additionnelles seront prises au plan matériel et financier, en faveur des victimes de la crise post-électorale, en vue de les soutenir davantage.

Le Gouvernement souhaite que cette décision aille dans le sens de la décripation dans notre pays, telle qu'engagée par le Président de la République, S.EM. Alassane Ouattara, à travers les actes forts qu'il a initiés dans le sens de la paix et de la réconciliation.

Le Président de la République et le Gouvernement réitèrent leur volonté de consolider la paix, la cohésion nationale et le développement de notre pays. Ils appellent l'ensemble des populations au calme, au pardon et à la réconciliation. La Côte d'Ivoire a besoin de paix pour faire face aux défis de son développement économique et social afin de continuer d'améliorer les conditions de vie de tous les Ivoiriens.

### **B/- MESURES GENERALES**

### **PROJET DE LOI**

### **Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances ;**

Le Conseil a adopté un projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le Traité portant création de l'Institution de la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques ou African Risk Capacity, en abrégé ARC.



Le Conseil des ministres s'est déroulé dans une ambiance bon enfant. (PHOTO : PORO DIGNOGO)

L'ARC est une institution spécialisée de l'UA créée en novembre 2012 avec pour mission d'aider les Etats membres à améliorer leurs capacités de planification et d'intervention en cas d'évènements météorologiques extrêmes et de catastrophes naturelles. A cette fin, l'ARC a mis en place un mécanisme de gestion des risques climatiques reposant sur un logiciel innovant de surveillance météorologique afin d'estimer le montant des indemnités d'assurance et d'en déclencher la procédure de paiement en faveur des pays touchés par de tels évènements.

La ratification du traité portant création de l'ARC permettra à notre pays de bénéficier des outils financiers de gestion des risques de l'institution ainsi que des fonds prévus pour couvrir les dommages susceptibles de résulter des évènements météorologiques extrêmes.

## PROJETS DE DECRETS

**Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté un décret portant ratification et publication de l'Accord entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) relatif à l'établissement de la Représentation Régionale de la Banque Européenne d'Investissement en République de Côte d'Ivoire, signé le 18 mars 2016 à Abidjan.

L'établissement de la BEI en Côte d'Ivoire vise à rapprocher cette institution bancaire européenne des économies ouest-africaines en vue de contribuer durablement à la dynamique de leur développement économique et social.

**Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables et le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;**

Le Conseil a adopté un décret portant ratification du contrat de prêt et d'exécution BMZ n° 2017 65 270 d'un montant de vingt-sept millions (27 000 000) d'Euros, soit dix-sept milliards sept cent dix millions huit cent trente-neuf mille (17 710 839 000) francs CFA, conclu le 16 octobre 2018, entre la Kreditanstalt Für Wiederaufbau (KfW) et la

République de Côte d'Ivoire, en vue du financement de la construction d'une centrale solaire de 37,5 MWc, à Boundiali, dans le cadre du système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA).

Ce projet, qui prend également en compte les engagements de la Côte d'Ivoire relativement aux accords de la Cop-21 sur la limitation du réchauffement climatique, permettra de relever significativement le niveau d'énergie renouvelable dans le mix énergétique et de contribuer fortement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La Centrale solaire sera réalisée dans la commune de Boundiali sur un site d'une superficie de 60 hectares avec une puissance de 37,5 Mégawatt-crête (MWc). A terme, le productible annuel est estimé à 62 Gigawatt-heure (GWh) pour une couverture électrique de 30 000 foyers.

## C/- MESURE INDIVIDUELLE

**Au titre du Ministère des Transports, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;**

Le Conseil a donné son accord en vue de la nomination de Monsieur Jean-Louis M. MOULOT, spécialiste en urbanisme, en aménagement du territoire, en développement local et régional et en politique de sécurité, en qualité de Directeur Général de la Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique, en abrégé SODEXAM, en remplacement de Monsieur Georges Philippe EZALEY, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

## D/- COMMUNICATIONS

**Au titre du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur et le Ministère de l'Economie et des Finances ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la Conférence Internationale sur l'émergence de l'Afrique, du 17 au 19 janvier 2019 à Dakar (Sénégal).

Une délégation conduite par le Premier Ministre prendra part à cette rencontre placée sous le thème : « Emergence, secteur privé et inclusivité ». La rencontre de Dakar, après celles d'Abidjan en 2015 et 2017, prévoit de faire le point sur la marche des pays africains vers l'émergence, de documenter les bonnes pratiques et de les capitaliser en vue de garantir l'intégration des dynamiques d'émergence.

Le Premier Ministre interviendra à l'occasion de cette conférence internationale pour partager l'expérience de la Côte d'Ivoire en mettant en relief les stratégies mises en œuvre depuis 2011 pour la promotion et l'émergence du secteur privé.

**Au titre du Ministère des Mines et de la Géologie, en liaison avec le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables;**

Le Conseil a adopté une communication relative au bilan de la 2e édition du forum-exposition des mines et du pétrole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Libération de Laurent Gbagbo et Blé Goudé  
**Le gouvernement prend note de la décision de la Cpi**



(PHOTO : PORO DAENOGO)

- **Sodexam : Jean-Louis Moulot nommé Directeur général**
- **Affaire Éhovo Jacques et Alain Lobognon** PP.2-4

Le ministre Sansan Kambilé

**« Il n’y a pas d’acharnement contre qui que ce soit »**

La Côte d’Ivoire a abrité, sous le patronage et la présence effective du Vice-Président de la République, en décembre 2018, la 2e édition du forum-exposition des mines et du pétrole institué en 2010 par la CEDEAO, pour contribuer à la réalisation de la politique commune de développement économique de l’espace communautaire. A l’occasion de cette rencontre, qui a réuni environ 600 participants, le Vice-Président de la République a insisté sur la contribution des industries extractives au développement économique et social des Etats membres de la CEDEAO. Il a également appelé à la mise en commun des intelligences ainsi qu’à la mutualisation des efforts en vue d’une évaluation optimale du potentiel minier et pétrolier afin d’accroître les revenus des Etats dans le secteur des industries extractives.

**Au titre du Ministère du Commerce, de l’Industrie et de la Promotion des PME, en liaison avec le Ministère de la Santé et de l’Hygiène Publique et le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;**

Le Conseil a adopté une communication relative aux mesures de lutte contre l’insalubrité dans les usines de fabrication de produits alimentaires.

Suite à la diffusion d’une vidéo relatant les conditions insalubres de production de vin, les investigations d’usage ont été effectuées en vue de vérifier les faits et d’identifier les entreprises mises en cause.

Il s’agit des sociétés MIB et MIBEM sises à la zone industrielle de Koumassi, spécialisées dans le reconditionnement du vin importé en vrac sous le nom commercial « Château de France ».

Au regard des conditions insalubres avérées de production et des conditions pénibles des travailleurs, il a été procédé immédiatement, suivant les procédures en vigueur en la matière, à l’arrêt de la production et à la saisie conservatoire de tous les stocks de produits finis.

Aussi, compte tenu de la gravité des faits, le Conseil a arrêté les mesures suivantes :

la suspension des activités desdites sociétés jusqu’à leur mise en conformité aux normes en vigueur en matière d’hygiène et de fabrication du secteur ;la suspension de

toute campagne et spots publicitaires relatifs aux produits des entreprises incriminées ;la suspension de la mise en vente des stocks disponibles auprès des grossistes, demi-grossistes et détaillants jusqu’à ce que leur conformité aux normes soit prouvée.

En outre, le Conseil a instruit le Ministre du Commerce, de l’Industrie et de la Promotion des PME et l’ensemble des Ministres concernés à l’effet de procéder à des opérations de contrôle et à des inspections des usines de fabrication de produits alimentaires et de prendre les dispositions réglementaires pour la mise en place de plans de maîtrise sanitaire au sein des entreprises agro-alimentaires.

**Au titre du Secrétariat d’Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l’Etat ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la mise en place d’un mécanisme d’anticipation des risques budgétaires émanant des entreprises publiques.

Dans le cadre de la maîtrise renforcée de la gestion budgétaire, le Conseil a adopté un mécanisme d’anticipation devant permettre de réduire significativement les risques budgétaires liés à l’exposition de l’Etat, du fait de garanties octroyées et en raison de son statut d’actionnaire de référence en matière de gestion des entreprises publiques. Ce mécanisme prend appui sur un ensemble d’indicateurs pertinents infra-annuels qui permettra de suivre régulièrement les performances des entreprises en matière budgétaire, de gouvernance ainsi que d’endettement.

Les indicateurs retenus portent plus précisément sur le suivi rapproché de l’évolution de ces entreprises par rapport aux prévisions des chiffres d’affaires, des résultats nets, des charges et des investissements réalisés, mais également par rapport à l’application effective des textes légaux et à la mise en œuvre des meilleures pratiques relativement aux organes d’administration et de gestion des entreprises publiques.

A cet effet, le Conseil invite tous les acteurs concernés, notamment les tutelles, les Présidents de Conseils d’Administration, les Administrateurs des entreprises publiques et les Directeurs Généraux, à prendre les dispositions idoines pour assurer la disponibilité des informations sollicitées par le mécanisme dans les délais fixés.

**Au titre du Secrétariat d’Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l’Investissement Privé, en liaison avec le Ministère de l’Economie et des Finances, le Secrétariat d’Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l’Etat et le Secrétariat d’Etat auprès du Ministre du Commerce, de l’Industrie et de la Promotion des PME, chargé de la Promotion des PME ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à un modèle de création et de densification du tissu d’entreprises dénommé « CLONIX ».

CLONIX est un modèle innovant de création d’entreprises conçu par l’Institut Ivoirien de l’Entreprise (INIE). C’est un modèle en réseau qui conceptualise, modélise et généralise les initiatives et expériences menées sur le territoire ivoirien en matière de promotion de l’entreprise. Plus précisément, CLONIX consiste à dupliquer sur le

territoire national un grand nombre d'entreprises viables, telles des clones, à partir de modèles réussis, qu'ils soient de Très Petites Entreprises (TPE), de Petites et Moyennes Entreprises (PME) ou des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). Compte tenu de ses capacités éprouvées de densification du tissu d'entreprises, de générateur de croissance et d'emplois, le Conseil a adopté le modèle CLONIX pour accélérer la transformation de l'économie nationale et le développement de l'entreprenariat national.

Il contribuera en plus à l'atteinte des objectifs de l'axe 4 du Programme Sociale du Gouvernement (PS Gouv) portant employabilité et autonomisation des jeunes et des femmes.

La présentation du modèle CLONIX aux acteurs nationaux et aux partenaires au développement aura lieu dans les semaines à venir, à l'occasion d'une cérémonie officielle placée sous le parrainage du Premier Ministre.

**Au titre du Secrétariat d'Etat chargé du Service Civique, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes et le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la réhabilitation et à l'équipement du Centre de Service Civique de Guingréni (Boundiali).

Dans le cadre des actions initiées par le Gouvernement pour juguler les conséquences des crises successives sur les jeunes, notamment le chômage des jeunes, l'incivisme et la recrudescence de la violence, le Conseil a décidé de réhabiliter le Centre de Service Civique de Guingréni, dans le Département de Boundiali. L'ouverture du Centre de Guingréni permettra de resocialiser et d'intégrer les jeunes déscolarisés des régions dites anciennement Zones CNO. Cette ouverture intervient à la suite des centres déjà ouverts de Bimbresso à Songon dans le District d'Abidjan, de Guedipo de la Sous-préfecture de Sago dans le département de Sassandra ainsi que de M'bahiakro. Le Gouvernement prévoit également l'ouverture du Centre Civique de Bouaké dans le premier trimestre de l'année 2019.

**Au titre du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, chargé de la Promotion des PME, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la tournée d'information et de sensibilisation des acteurs du secteur des PME.

Compte tenu du rôle moteur des PME dans le système socio-économique national par leur aptitude à contribuer durablement au développement et à la réduction de la pauvreté, le Gouvernement a décidé d'en faire une priorité

nationale. Dans cette dynamique, le Gouvernement a adopté un ensemble de mesures visant l'assainissement et la modernisation de leur environnement. Il s'agit notamment de la mise en place d'un cadre institutionnel et d'un dispositif national propice à l'épanouissement et à l'accroissement des PME.

Une délégation conduite par le Secrétaire d'Etat chargé de la Promotion des PME effectuera une tournée dans les principales régions du pays pour informer les promoteurs des PME, les organisations patronales et professionnelles des PME, les Chambres Consulaires et les partenaires techniques et financiers, du dispositif mis en place par le Gouvernement en leur faveur et à l'occasion, les sensibiliser sur la nécessité de sortir de l'informel. Cette tournée d'information et de sensibilisation se déroulera sur une période de 3 mois.

## **E- DIVERS**

Fait à Abidjan, le 16 janvier 2019 SIDI TIÉMOKO TOURÉ  
Ministre de la Communication et des Médias, porte-parole  
du gouvernement [porteparole@communication.gouv.ci](mailto:porteparole@communication.gouv.ci)

Conférence internationale sur l'Émergence de l'Afrique à Dakar

## Gon Coulibaly : « Nous sommes là pour partager nos expériences »



Le Premier ministre ivoirien a été accueilli par son homologue sénégalais Mahammed Boun Abdallah Dionne. (PH. GERMAINE B)

Représentant le Président Alassane Ouattara, le Premier ministre est arrivé, hier, à Dakar, au Sénégal, pour prendre part à la Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique (Ciea) qui s'ouvre ce matin.

À 18h, l'avion estampillé République de Côte d'Ivoire s'est posé sur le tarmac de l'aéroport Léopold Sédar Senghor (l'ancien aéroport international devenu aéroport militaire accueillant les vols privés, notamment ceux des Chefs d'État et de gouvernement). Au bas de l'échelle de coupée, les autorités sénégalaises conduites par le Premier ministre, Mahammed Boun Abdallah Dionne, accompagné du ministre des Forces armées, Augustin Tine, accueillent le Premier ministre ivoirien, Amadou Gon Coulibaly. Deux membres de son gouvernement l'accompagnent: la ministre du Plan et du Développement, Nialé Kaba et celui de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, Ally Coulibaly. Des conseillers techniques sont également de la mission de Dakar. « Nous sommes là pour participer à la troisième édition de la Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique. Cette troisième édition a lieu au Sénégal, pays qui est en train de mettre en œuvre un plan important dénommé Plan Sénégal émergent. Cette conférence permet de réunir nos différents pays qui ont des ambitions portant sur l'émergence pour faire le point tous les deux ans. Elle nous permet de partager nos expériences et de nous enrichir mutuellement pour avoir les bonnes pratiques qui nous permettent d'être efficaces dans l'exécution de nos programmes au profit de nos populations. Le Président Macky Sall a invité son frère aîné, le Président Alassane Ouattara, qui m'a dépêché pour le

représenter à cette rencontre importante ». C'est en ces termes que le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, a dévoilé l'objet de son séjour à Dakar, au Sénégal. Tout en prenant soin de saluer et remercier, au nom du Président Ouattara, le Chef de l'État et le peuple sénégalais « pour l'accueil chaleureux et fraternel » qui lui a été réservé. La troisième édition de la Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique (Ciea) s'ouvre, ce matin, autour du thème central: « Emergence, secteur privé et inclusivité ». Il s'agit pour les dirigeants africains de mettre au cœur de leurs différents plans de développement le secteur privé. Un secteur qui est considéré comme facteur des économies nationales et qui doit se fonder sur de solides partenariats avec l'État, en vue d'une croissance forte, résiliente et inclusive. De façon spécifique, la Ciea 2019, organisée conjointement par le gouvernement du Sénégal, le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), en partenariat avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (Bad), vise à faire le point sur la marche des pays africains vers l'émergence et documenter les bonnes pratiques qui permettent de garantir la dynamique des plans d'émergence; échanger sur les meilleures initiatives concourant à renforcer le rôle du secteur privé dans les processus d'émergence; consolider les échanges et la collaboration entre les structures chargées du suivi des plans d'émergence. Amadou Gon Coulibaly interviendra en tant que panéliste à un débat sur le thème : « Comment faire émerger des champions nationaux sur le continent africain? » Ce qui lui permettra de partager l'expérience de la Côte d'Ivoire qui s'est inscrite dans une dynamique d'émergence depuis 2011, soutenue par les stratégies mises en œuvre pour créer des champions nationaux capables d'accélérer la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. Le chef du gouvernement va aussi partager l'expérience ivoirienne en matière de promotion du secteur privé comme moteur d'une croissance économique durable et génératrice d'emplois. La Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique est une plateforme d'échanges ayant pour principal objet d'accompagner la dynamique de transformation structurelle dans les pays émergents, en se basant sur une mutualisation des expertises et bonnes pratiques en la matière et en initiant des débats de fond pour une mise en œuvre optimale des plans d'émergence. Les deux premières éditions (2015 et 2017) se sont tenues à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

**GERMAINE BONI**



Retour de Gbagbo après sa libération

## Sidi Touré (Porte-parole du gouvernement) : « La décision lui appartient »



*Sidi Touré (ici) et Sansan Kambilé ont été interrogés à l'issue du conseil des ministres, hier.*

*(Ph. d'archives)*

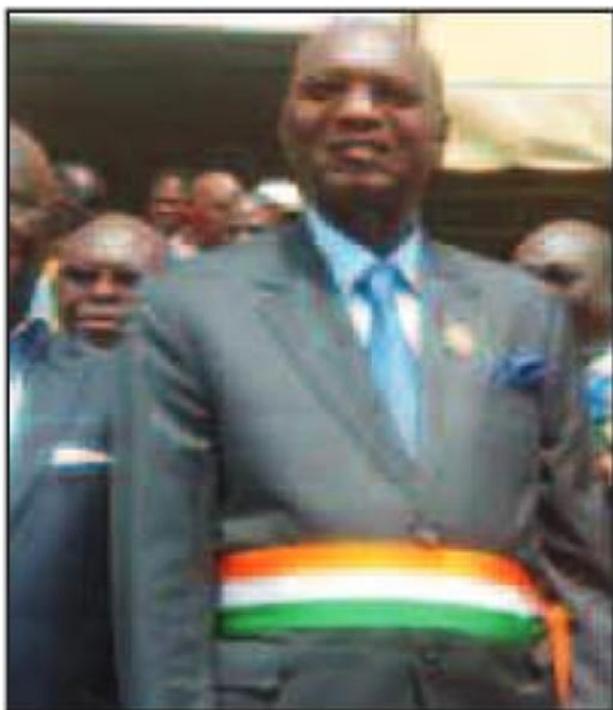
même sujet, au même lieu, quelques minutes plus tard, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Sansan Kambilé, est lui aussi resté évasif. « Depuis 2011, plusieurs procédures ont été engagées contre plusieurs personnes (dont Laurent Gbagbo, Ndlr), je n'ai pas d'informations particulières, le moment venu, s'il est en Côte d'Ivoire, la justice avisera », a dit, de son côté, Sansan Kambilé. Selon [jeuneafrique.com](http://jeuneafrique.com), l'amnistie prononcée le 6 août 2018 par le président Alassane Ouattara, ne s'est pas étendue à la condamnation en janvier 2018 de Laurent Gbagbo dans l'affaire « braquage » de la Banque centrale des États d'Afrique de l'ouest (Bceao) pendant la crise post-électorale de 2010-2011. La raison : elle impliquerait, selon une source gouvernementale, d'autres États qui avaient porté plainte pour la disparition de leur argent. « Cette affaire ne semble cependant pas pesé bien lourd après l'acquittement par la Cpi de Laurent Gbagbo, qui était accusé de crimes contre l'humanité dans la crise postélectorale, qui a fait quelque 3 000 morts », précise la source d'information. Qui ajoute : « On voit mal les autorités tenter de l'arrêter, mais la condamnation rentrera dans le cadre des négociations de son retour », avait affirmé, mardi, une source sécuritaire.

**SYLLA AROUNA**

Laurent Gbagbo pourra-t-il revenir en Côte d'Ivoire après son acquittement et sa libération par la Cour pénale internationale (Cpi) ? A cette question, le ministre de la Communication et des médias et Porte-parole du gouvernement, Sidi Tiémoko Touré, a donné une réponse, mercredi 16 janvier 2019, à l'issue du Conseil des ministres tenu au Palais présidentiel au Plateau. « Le fait qu'il (Laurent Gbagbo, Ndlr) rentre à Abidjan, la décision lui appartient, le reste, nous n'avons pas de commentaire à faire », a déclaré Sidi Tiémoko Touré, selon [jeuneafrique.com](http://jeuneafrique.com). Interrogé par les journalistes sur le

Développement de l'Indenié-Djuablin / Le président du Conseil régional de l'Indenie-Djuablin a eu une réunion avec son bureau pour l'examen du programme triennal 2019-2020-2021.

## Abinan et son bureau au labo!



Le Président Abinan donne rendez-vous à Abengourou le 8 février.

Le développement de la région de l'Indenié-Djuablin tient à cœur au ministre Pascal Abinan. Pour ce faire, il ne manque aucune occasion e se présenter où l'intérêt de cette région est en jeu. Ainsi, réélu a la tête du Conseil régional le 13 octobre, il met les bouchées doubles pour tenir ses promesses. En effet, le jeudi 10 janvier 2019, le Président Abinan et ses vice- présidents et les directeurs techniques se sont réunis à l'antenne du Conseil régional de l'Indenié-Djuablin à Cocody pour échanger sur l'avenir de leur outil. Cette réunion s'est articulée autour de points essentiels. A savoir l'Etat d'exécution du budget au troisième trimestre 2018, l'examen du programme triennal 2019-2020-2021, l'examen de la délibération des taxes, l'examen de la délibération du cadre organique des emplois et surtout l'examen du budget primitif 2019. Au sortir de cette rencontre qui a duré plusieurs heures, le premier responsable dudit Conseil, Pascal Abinan a livré la quintessence de cette réunion. "C'est la deuxième réunion

bureau du Conseil régional. Celle-là a été consacrée uniquement a l'examen du programme triennal 2019-2021 et l'examen du projet de budget 2019. Je pense que tout s'est bien passé. Les chiffres sont pour le moment des chiffres provisoires. Puisqu'on ne les a pas encore adoptés en session. Ici, c'est le bureau qui a travaillé sur le projet de budget et le programme de triennal. A la prochaine session qui aura lieu le 8 février prochain, c'est à cette session que ces deux projets vont être adoptés a, a-t-il révélé. Et de poursuivre : "Cette réunion avec le bureau est tout à fait normale. Elle est statutaire. Le bureau composé des vice-présidents et les directeurs techniques. C'est la loi qui le prévoit. A la session du 8 février, ce sera avec tous les Conseillers régionaux. Ce sera donc une séance publique où la population est invitée. Sinon aujourd'hui (Ndlr le 10 janvier 2019), c'est une séance technique", a-t-il conclu en donnant rendez-vous le 8 février 2019 pour la prochaine session.

**FRANCIS AQUEY**